

Bulletin de suivi des questions européennes en application de l'article 123 du Règlement

Période du 16 au 29 septembre 2026

1 Actualités européennes

- [La loi sur le logement abordable](#)
- [Le plan de l'UE pour développer l'innovation en Europe](#)
- [Le discours sur l'état de l'Union](#)
- [Les députés européens modernisent les règles en matière d'infrastructures énergétiques pour faire baisser les prix de l'énergie](#)

2 Réunions du Conseil des Ministres de l'Union européenne et du Conseil européen

9 octobre 2026	Conseil « Affaires économiques et financières » (ECOFIN)	L'ordre du jour sera disponible prochainement sur le site web du Conseil
12 octobre 2026	Conseil « Environnement » (ENV)	L'ordre du jour sera disponible prochainement sur le site web du Conseil
12 octobre 2026	Conseil « Affaires étrangères » (CAE)	L'ordre du jour sera disponible prochainement sur le site web du Conseil
13 octobre 2026	Conseil « Affaires générales » (CAG)	L'ordre du jour sera disponible prochainement sur le site web du Conseil

3 Documents soumis au contrôle de subsidiarité du Parlement

Le principe de subsidiarité régit la répartition des compétences entre l'Union européenne et les États membres. En vertu de ce principe, la décision politique doit être prise au niveau le plus proche possible des citoyens, en considération des dimensions ou des effets de l'action envisagée et de l'efficacité de chaque niveau de pouvoir vis-à-vis de l'objectif poursuivi.

Le Parlement de Wallonie est amené à contrôler le respect de ce principe en examinant les projets d'actes législatifs européens issus de l'ensemble des institutions européennes, à l'exception du Conseil européen.

- [Proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil modifiant le règlement \(UE\) 2019/943 afin d'assurer la maîtrise anticipative des factures d'électricité dans l'Union européenne en réduisant les coûts du système et en favorisant l'électrification](#)

En février 2025, la Commission européenne a adopté le plan d'action pour une énergie abordable, qui comprend des mesures visant à réduire les coûts de l'énergie pour les citoyens et les entreprises, la plupart devant être mises en œuvre à court terme. Le plan d'action a examiné les facteurs à l'origine de la hausse des prix de l'énergie et a identifié les coûts de l'approvisionnement en énergie et la fiscalité ainsi que les coûts de réseau et de système comme des domaines clés à traiter afin de contribuer à réduire les factures énergétiques des consommateurs européens.

La présente proposition soutient l'objectif d'AccelerateEU en améliorant la conception des redevances de réseau afin de garantir que les réseaux de transport et de distribution sont efficaces au regard des coûts et d'inciter tant les gestionnaires de réseau que les utilisateurs du réseau à mieux utiliser les infrastructures existantes. En outre, elle introduit des mesures fiscales visant, entre autres objectifs, à faire en sorte que l'électricité soit moins taxée que le gaz naturel. La proposition clarifie également le rôle des autorités de régulation nationales lorsqu'il s'agit de garantir un accès efficace, transparent et non discriminatoire aux réseaux de transport et de distribution, y compris dans les situations de congestion du réseau qui peuvent nécessiter l'application de mesures garantissant la maturité et l'état d'avancement des demandes de raccordement au réseau, et fixe des conditions de hiérarchisation des priorités.

Date limite pour le dépôt d'une contribution : 28 octobre 2026.

4 Cours des comptes

- [Rapport spécial 21/2026: La mise en œuvre du plan REPowerEU doit monter en puissance](#)

Le plan REPowerEU est la réponse de l'Union européenne à la crise énergétique causée par l'invasion russe de l'Ukraine. Selon les estimations du plan, il faudrait environ 300 milliards d'euros d'investissements supplémentaires d'ici à 2030 pour supprimer progressivement les importations de combustibles fossiles russes. Lors de cet audit, la Cour des comptes a évalué l'efficacité avec laquelle le plan est géré et mis en œuvre grâce à la diversification des approvisionnements, à l'augmentation de la capacité de production à partir de sources d'énergie renouvelables ainsi qu'à un renforcement de l'interconnexion transfrontalière. La Cour des comptes a constaté que l'Union européenne a considérablement réduit sa dépendance à l'égard des combustibles fossiles russes. Toutefois, les investissements supplémentaires mobilisés jusqu'à présent restent insuffisants pour atteindre les objectifs plus ambitieux en matière de capacité de production d'énergie renouvelable. Le plan ne prévoit pas de systèmes capables d'assurer le suivi de l'état d'avancement et de rendre compte de manière fiable des progrès accomplis. La Cour des comptes recommande de renforcer les mécanismes de mise en œuvre, de combler les déficits de financement, d'améliorer la gestion des principaux investissements transfrontaliers, ainsi que d'élaborer des indicateurs de performance solides.

5 Commission chargée de questions européennes du Parlement de Wallonie

Prochaine réunion : à déterminer.